



AGENCE NATIONALE DE RECOUVREMENT DES AVOIRS CONFISQUES ET SAISIS

Cotonou, le 25 MARS 2024

AVIS

N° 0046/MJL/ANRACS/SA

VENTES PUBLIQUES AUX ENCHERES

L'Agence Nationale de Recouvrement des Avoirs Confisqués et Saisis (ANRACS), porte à la connaissance du public qu'il est mis en vente dans les unités de police républicaine par office de Commissaire-Preneur, des biens constitués de motos, véhicules et autres matériels confisqués au profit de l'Etat.

La vente est prévue dans chacune des unités de police républicaine concernée par le désengorgement en cours, aux dates et heures qui seront localement fixées pour chacune des opérations.

Elle se déroulera aux conditions suivantes :

- 1) L'adjudication est faite au plus offrant et dernier enchérisseur selon les règles applicables en la matière. Le paiement et l'enlèvement sont immédiats.
- 2) Les objets sont vendus en l'état. Ils ne peuvent être ni échangés ni repris. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

Pour plus de précisions, se rapprocher des Commissaires-Preneurs en charge des opérations dans chacune des localités, ou des unités de police concernées.

Le Directeur Général

Gymer Florent GNANSOMON